

DECISION N° 16/26
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

à Madame Christelle OUDIN-JAMMET,
Directrice adjointe chargée des ressources humaines, des affaires médicales et de la communication

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 confiant le poste de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen à Monsieur Xavier BOUCHAUT à compter du 5 Septembre 2022,
- Vu l'arrêté de du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 confiant le poste de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen à Monsieur Xavier BOUCHAUT à compter du 5 Septembre 2022,
- Vu la décision de mutation en date du 19 Août 2022 portant nomination de Madame Meryam KHALIL en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la décision d'intégration à la date du 29 décembre 2022 de Madame LYZA FRAIZE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière,
- Vu la décision en date du 1^{er} octobre 2021 portant nomination de Madame Hélène LECOUR en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'EPSM Caen,
- Vu le contrat à durée indéterminée en date du 2 octobre 2023 portant nomination de Madame Emeline GUEGAN en qualité de Technicienne Supérieure Hospitalière au sein de l'EPSM Caen,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 janvier 2024 portant recrutement de Madame Christelle OUDIN-JAMMET en qualité de Directrice adjointe à l'EPSM Caen,
- Vu la note d'information n°08/25 en date du 6 mars 2025 portant désignation de Madame Audrey CALIXTE en qualité de responsable du temps de travail,
- Vu la décision en date du 5 novembre 2025 portant nomination de Madame Mélanie MOISSON en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'EPSM Caen,
- Vu la décision en date du 8 décembre 2025 portant recrutement par mutation de Madame Sarah POUCHAIN, en qualité d'Adjoint des Cadres,

En conséquence,

- D E C I D E -

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Christelle OUDIN-JAMMET, Directrice adjointe, à l'effet de signer pour le compte et au nom du Directeur, tout acte et décision se rapportant à la gestion de sa direction et ce, dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées par les articles ci-après :

ARTICLE 2 :

S'agissant du personnel, le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- Tous les courriers, actes, décisions, notes de service ou d'information relevant de la gestion de ce personnel ;
- Toutes les décisions et correspondances relatives à l'organisation des concours, au recrutement des agents titulaires et contractuels, à leur déroulement de carrière : titularisation, avancement, notation, changement d'affectation, procédure disciplinaire, sanction disciplinaire, etc. ;
- En l'absence du Directeur, les contrats de travail pour le personnel médical ;
- Tous les documents relatifs aux positions statutaires et à la cessation de fonctions ;
- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence, en cas d'empêchement des Directeurs adjoints ayant reçu délégation, chacun dans le cadre du fonctionnement de leur Direction et s'agissant des personnels placés sous leur autorité, pour signer les documents susvisés ;
- Tous les documents relatifs à l'exercice du droit de grève et des droits syndicaux ;
- Tous les documents relatifs à la formation permanente (convocations, conventions, états de remboursement ANFH, contrats d'engagement à servir, etc.) ;
- Toutes les pièces comptables se rapportant à la gestion de la Direction des Ressources Humaines (états des frais de déplacements, indemnités de changement de résidence, état de frais pour congés bonifiés, acomptes, titres de recettes, états CNRACL, capital décès, etc.) ;
- Tous les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 3 :

Sont exclues de la présente délégation :

- Les correspondances avec les autorités administratives,
- Les correspondances avec les organismes de la sécurité sociale,
- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale.

ARTICLE 4 :

Madame OUDIN-JAMMET, Directrice adjointe, exerce en matière d'ordonnancement des dépenses, les fonctions de **Premier ordonnateur secondaire** pour les dépenses relatives à la rémunération du personnel et les fonctions de Troisième ordonnateur secondaire pour les autres dépenses, en cas d'empêchement du Directeur des finances.

ARTICLE 5 :

Pour les documents afférents au personnel non médical, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle OUDIN-JAMMET, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Meryam KHALIL, Attachée d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 6 :

Pour les documents afférents au personnel non médical, en cas d'absence de Madame Christelle OUDIN-JAMMET et de Madame Meryam KHALIL, délégation est donnée à Madame Audrey CALIXTE, Adjointe des cadres hospitaliers contractuelle, à Madame Emeline DARAGON-GUEGAN, Technicienne Supérieure Hospitalière contractuelle, à Madame Mélanie MOISSON, Adjoint des cadres hospitaliers stagiaire, à Madame Sarah POUCHAIN, Adjoint des cadres hospitaliers titulaire, pour signer les changements d'affectation, les avancements d'échelon, les renouvellements de contrats, les convocations de formation.

ARTICLE 7 :

Pour les documents afférents au personnel médical, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle OUDIN-JAMMET, et en l'absence du Directeur, délégation est donnée à Madame Lyza FRAIZE, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'exception des contrats de travail.

ARTICLE 8 : Pour les documents afférents au personnel médical, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle OUDIN-JAMMET et de Madame Lyza FRAIZE, délégation est donnée à Madame Hélène LECOUR, Adjointe des Cadres Hospitaliers, dans les mêmes dimensions, soit hors signature des contrats de travail.

ARTICLE 9 :

La présente décision annule et remplace la décision n°20 vis/24 en date du 26 mai 2025 portant délégation de signature.

ARTICLE 10 :

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :




- publication sur le site Intranet de l'établissement
- publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique.

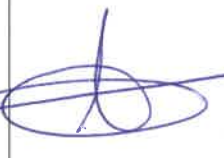




Fait à Caen, le 16 février 2026,

Le Directeur,
Xavier BOUCHAUT



Vu pour acceptation

<p>Christelle OUDIN-JAMMET</p>  <p>Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Communication</p>	<p>Meryam KHALIL</p>  <p>Attachée d'Administration Hospitalière</p>	<p>Lyza FRAIZE</p>  <p>Attachée d'Administration Hospitalière</p>
--	--	---

<p>L'Adjointe des Cadres Hospitaliers</p>  <p>Audrey CALIXTE</p>	<p>La Technicienne Supérieure Hospitalière</p>  <p>Emeline DARAGON-GUEGAN</p>	<p>L'Adjointe des Cadres Hospitaliers</p>  <p>Hélène LECOUR</p>	<p>L'Adjointe des Cadres Hospitaliers</p>  <p>Mélanie MOISSON</p>	<p>L'Adjointe des Cadres Hospitaliers</p>  <p>Sarah POUCHAIN</p>
--	---	--	---	--

<u>DESTINATAIRES</u>	
Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Madame la Trésorière Principale
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire scanné à la Direction d'Établissement - 1 exemplaire OUDIN-JAMMET, DRH - 1 exemplaire Meryam KHALIL, AAH - 1 exemplaire Lyza FRAIZE, AAH - 1 exemplaire Audrey CALIXTE, ACH - 1 exemplaire Emeline DARAGON-GUEGAN, TSH - 1 exemplaire Hélène LECOUR, ACH - 1 exemplaire Mélanie MOISSON, ACH - 1 exemplaire Sarah POUCHAIN, ACH - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des intéressés - Publication sur le site intranet